EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège, DEWAILLY Bruno, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
M. MORTELECQUE Denis

Avaient donné procuration :
Mme BRASME Marie-Laure à Mme Florence ZWERTVAGHER Florence
Mme PARMENTIER Isabelle à M. CORBILLON Matthieu
M. POULLIER Bernard à M. DEWAILLY Bruno
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme DUPONT Valérie
M. WAYENBURG Aymeric à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°6

FINANCE

Subvention exceptionnelle à l'association de l'Ecole de musique

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 21
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 22
Date de convocation : 12 octobre 2023
Date de réception en préfecture : 25 octobre 2023
Date de publication sur le site internet de la ville : 25 octobre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

N° 6

FINANCES

Subvention exceptionnelle à l'association de l'Ecole de musique

Préambule

L'association « École de Musique de Sainghin-en-Weppes » et la ville de Sainghin-en-Weppes ont conclu, le 15 février 2021 pour une durée de 4 années, une convention pluriannuelle d'objectifs afin de mettre en avant leur partenariat.

Cette convention a pour objet d'acter l'accompagnement, notamment financier, de la ville auprès de l'association, ainsi que les engagements de l'association vis-à-vis de la ville.

Cependant, suite à la revalorisation des rémunérations pour les enseignants à compter du 1er juillet 2023, l'association « École de Musique de Sainghin-en-Weppes » souhaite d'obtenir une subvention à hauteur de 16 000 € TTC.

En effet, suite à cette revalorisation, l'association rencontre des problèmes de trésorerie qui mettent en péril son fonctionnement.

Ainsi, il est proposé de valider la demande de subvention supplémentaire soit 16 000 € TTC pour l'association « Ecole de Musique de Sainghin-en-Weppes ».

Considérant la demande de l'association « Ecole de Musique de Sainghin-en-Weppes » d'une subvention supplémentaire exceptionnelle pour financer la revalorisation des rémunérations pour les enseignants.

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil des adhérents des associations,

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L612-4 du Code de commerce,

Vu l'article D612-15 du Code de commerce,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu l'avis des membres présents de la commission « Administration Générale » du 12 octobre 2023,

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (22 voix pour, 4 abstentions),

- **D'APPROUVER** la demande de subvention supplémentaire exceptionnelle pour un montant de 16 000 € TTC.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes à cette demande de subvention supplémentaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES * (NORD) *